

Sujet : TR: PC 05124822 D0003 SA NEOEN

De : LEROY Xavier (par AdER) <xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr>

Date : 19/07/2022 à 18:47

Pour : "geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr" <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Madame,

Le projet photovoltaïque sur le territoire de la communes de Fère-Champenoise (51) transmis par courrier en date du 12 juillet 2022, ne présente pas une gêne avérée pour les armées.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation, sur saisine du préfet.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, votre projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, vous devez également recueillir l'avis de l'Etat-major de la zone de défense de Metz - BSI/Section Domaine - 1 boulevard Clémenceau - CS 30001 - 57044 Metz Cedex 1, en copie de ce mail.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

De : CANDUZZI Géraldine - DDT 51/SU/AFU <geraldine.canduzzi@marne.gouv.fr>

Envoyé : lundi 18 juillet 2022 11:20

À : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Cc : STEVANCE Sandra - DDT 51/SU/AFU <sandra.stevance@marne.gouv.fr>

Objet : PC 05124822 D0003 SA NEOEN

Bonjour,

Je vous prie de trouver en pièce jointe un dossier de demande de permis de construire référencé n° 05124822 D0003 déposé par la SA NEOEN pour la construction d'une centrale agri-solaire au sol avec élevage ovins situé Lieu-dit La Monte Blanche à Fère-Champenoise (51230) afin de recueillir votre avis.

Vous pouvez me transmettre votre avis ainsi qu'à Madame Sandra STEVANCE, Cheffe de la cellule, par retour de mail.

Cordialement,

--

Géraldine CANDUZZI

Référente ADS

TÉL : 03 26 70 80 11

Direction Départementale des Territoires de la Marne
Service urbanisme
Cellule autorisations et fiscalités de l'urbanisme
Pôle application du droit des sols
40 boulevard Anatole France - CS 60554
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

— Pièces jointes :

| | |
|-----------------------------------|---------|
| cerfa_16017-02_signé-27-06-22.pdf | 719 Ko |
| Consultation DRCAM.pdf | 36,8 Ko |
| Page 1 Cerfa.pdf | 279 Ko |
| Pièces PC1 à PC8.pdf | 5,0 Mo |